



SEANCE DU 29 JUIN 2020

DEPARTEMENT

des Landes

Commune

de

SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt, le 29 du mois de juin 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 23 juin 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Quitterie HILDELBERT, Léa GRANGER, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

Procurations : 2

Votants : 27

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Rémy MULLER, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Ø

Date d'affichage :
23 juin 2020

Absents : Ø

Pouvoir : Madame Brigitte GLIZE a donné procuration à Madame Marie-Christine GRAZIANI
Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Secrétaire de séance : Marc JOLLY

Objet : Approbation du budget supplémentaire 2020 du budget annexe forêt


COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération : 43-2020 / P 2 sur 3
 ID : 040-214002966-20200629-DEL432020-BF

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;
 VU la délibération 93-2019 du 10 décembre 2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2020 du budget annexe forêt ;
 VU la délibération du 29 juin 2020 par laquelle le conseil municipal vient d'approuver le compte administratif 2019 budget annexe forêt ;
 VU la délibération du 29 juin 2020 par laquelle le conseil municipal vient de procéder à l'affectation du résultat cumulé 2019 de la section de fonctionnement du budget annexe forêt ;

CONSIDERANT l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes nouvelles relatives à l'exercice 2020 ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité avec 21 voix pour et 5 élus qui ne prennent pas part au vote :

Article 1 : d'adopter le budget supplémentaire 2020 budget annexe forêt selon les montants indiqués ci-dessous en dépenses et recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	Section de fonctionnement
Dépenses	382 400€
Recettes	649 557.77€
	Vote : 21 voix pour et 5 élus qui ne prennent pas part au vote
	Section d'investissement
Dépenses	288 856.61€
Recettes	288 856.61€
	Vote : 21 voix pour et 5 élus qui ne prennent pas part au vote

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Comptable public et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020



COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération : 43-2020

ID : 040-214002966-20200629-DEL432020-BF

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS

